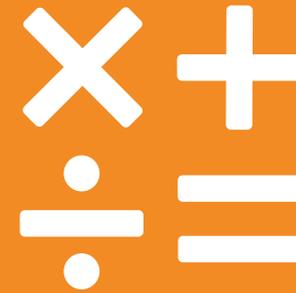
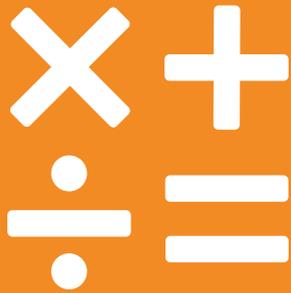




LIVRET GBCP CONCEPTS



Qui est concerné

+ La GBCP s'applique à un large périmètre d'organismes (les administrations publiques):

L'État

Les établissements publics de l'État et notamment : les EPA...

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics

Certains organismes privés qui fonctionnent majoritairement grâce à des fonds en provenance de l'Etat

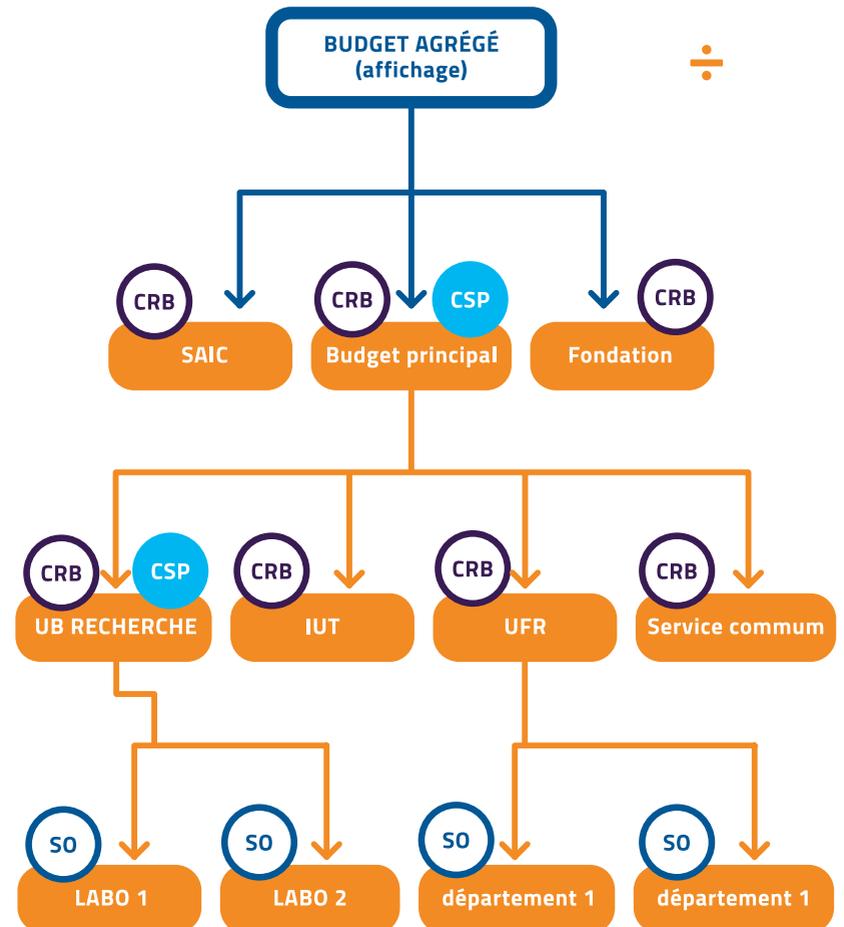
Les établissements publics de santé (CHU)

...les EPSCP (Universités, Écoles, COMUE) et les EPST (CNRS, INSERM)...

→ La réforme GBCP a une portée d'harmonisation des règles budgétaires et comptables de l'État et de ses opérateurs. Elle s'inscrit à ce titre dans la continuité de la LOLF.

Les acteurs:

Un exemple d'organisation budgétaire



Ce qui ne change pas:

→ Les grands principes de la comptabilité publique sont maintenus:

- La séparation ordonnateur / comptable
- La responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable
- L'unité de caisse et de trésorerie
- La règle du paiement après service fait

Les acteurs: nouvelles notions

→ Les Centres de Responsabilité Budgétaire (CRB)

- + Gèrent des objectifs et des moyens, notamment via le suivi des AE (autorisations d'engagement) et des PR (prévisions de ressources propres) et disposent d'une marge de manœuvre propre
- + Allouent ces moyens à des unités opérationnelles en leur donnant une autorisation de dépenses
- + Sont des acteurs essentiels du dialogue de gestion: à la fois avec leurs SO, mais aussi avec le niveau central
- + Assurent un suivi des restes à payer et à encaisser et donc, selon leur positionnement, effectuent un suivi sur les CP et les recettes encaissées

→ Les principes et règles de la comptabilité générale:

- Respect du principe des droits constatés
- Respect du rattachement des charges et produits à l'exercice

→ Les principes et règles du droit budgétaire s'appliquent:

- Annualité, unité, universalité, spécialité
- Les recettes sont évaluatives
- La limitativité porte sur les enveloppes

→ Le rôle et les missions des acteurs de la vie financière sont confirmés:

- Ordonnateurs: prescrivent l'exécution des recettes et des dépenses
- Comptables: ont la charge exclusive de manier les fonds et de tenir les comptes

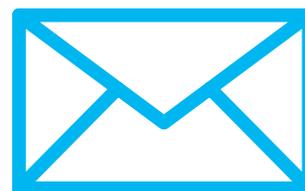
→ Les Services Opérationnels (SO)

- + Représentent le niveau sur lequel portent la programmation et l'exécution des dépenses et des recettes
- + Fournissent les informations sur leurs activités et leurs besoins en dépenses ainsi que leurs prévisions de recettes en ressources propres
- + Peuvent disposer d'une enveloppe budgétaire totale, représentant leurs autorisations de dépenses, allouée dans le cadre du dialogue de gestion avec le CRB

Le Budget

→ Le budget annuel de l'organisme est obligatoirement:

- 1 exprimé en AE et CP suivant 3 ou 4 enveloppes limitatives



FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



PERSONNEL

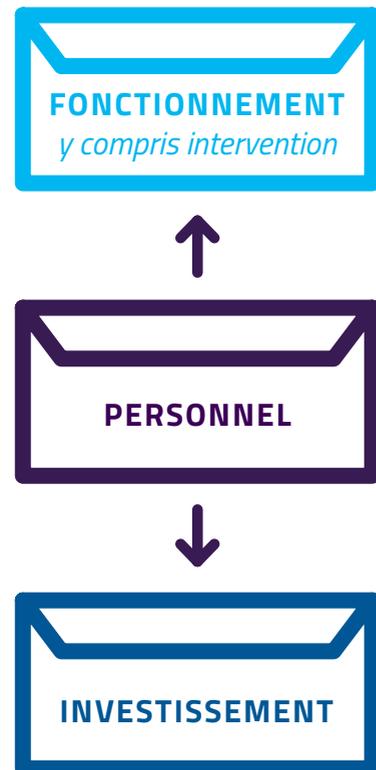


RECHERCHE
optionnel sur décision du CA

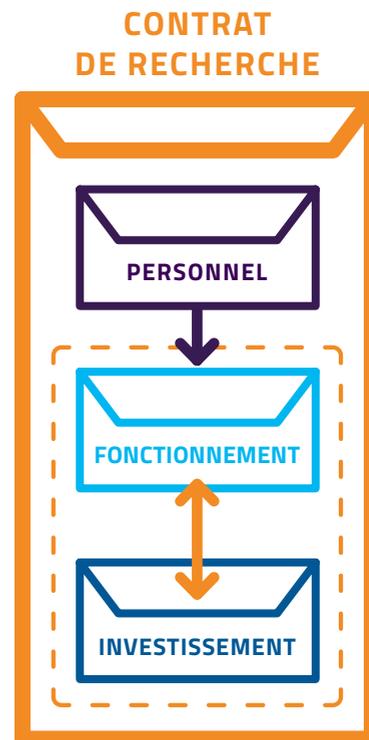
- 2 et en prévisions de recettes RE (globalisées ou fléchées);
→ *Chaque établissement déclina le périmètre de ses recettes fléchées qui sera validé par le CA*
- 3 présenté et exécuté par **DESTINATION** (exemple: achat de fournitures...) pour les dépenses et par **ORIGINE** (exemple: prestations de recherche...) pour les recettes.

Le principe de la fongibilité

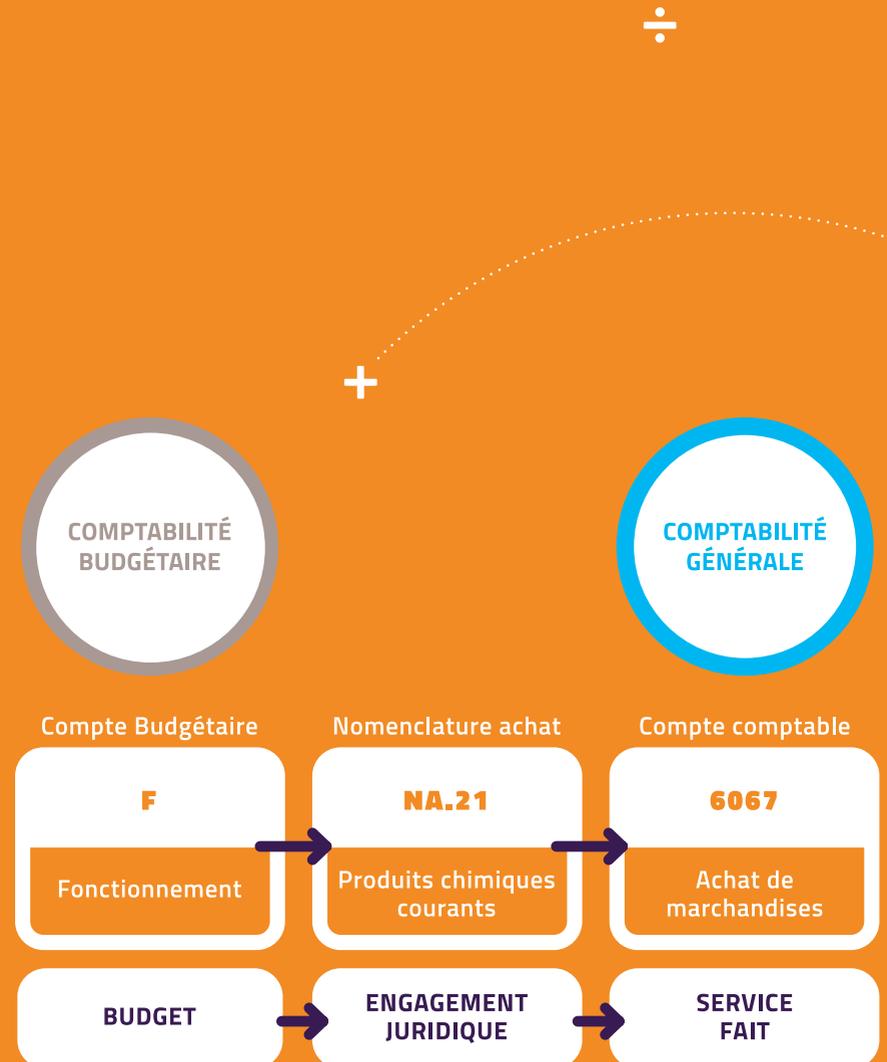
→ **3 enveloppes**
(Art 178)



→ **Optionnel** si choix d'une 4^{ème} enveloppe Contrat de Recherche

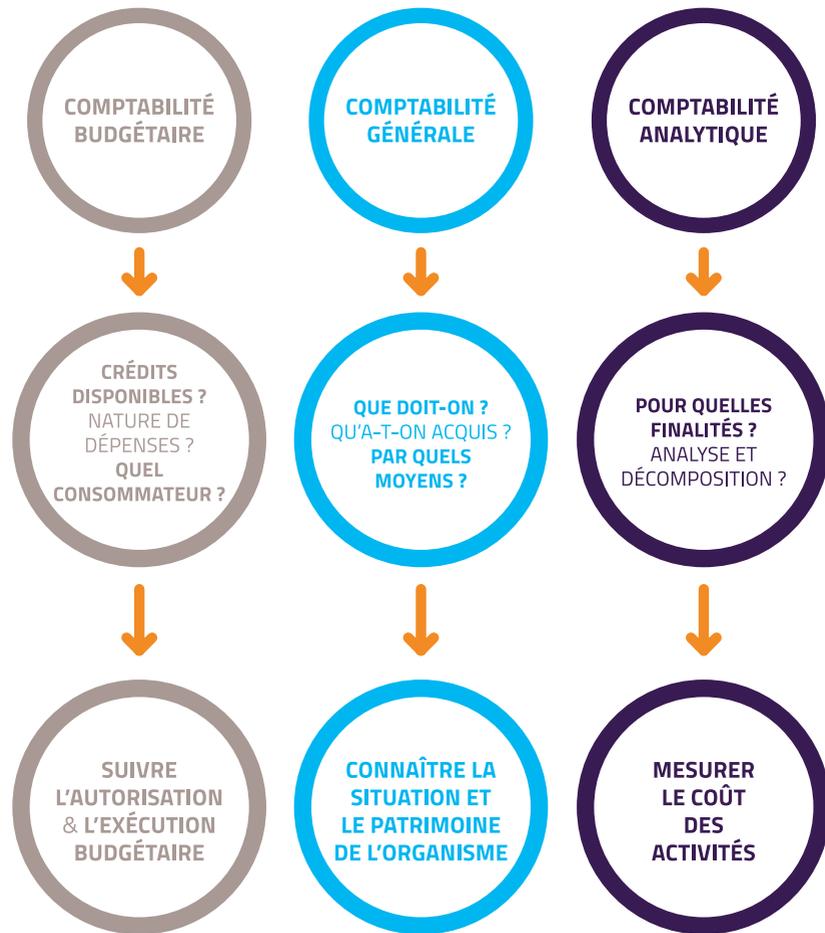


→ Autorisation du CA
Avis préalable de la Tutelle



Le décret GBCP

→ une comptabilité en trois dimensions



Les concepts

clés: AE / CP

→ Une gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) fondée sur de nouvelles notions:



Les **autorisations d'engagement (AE)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pendant l'exercice

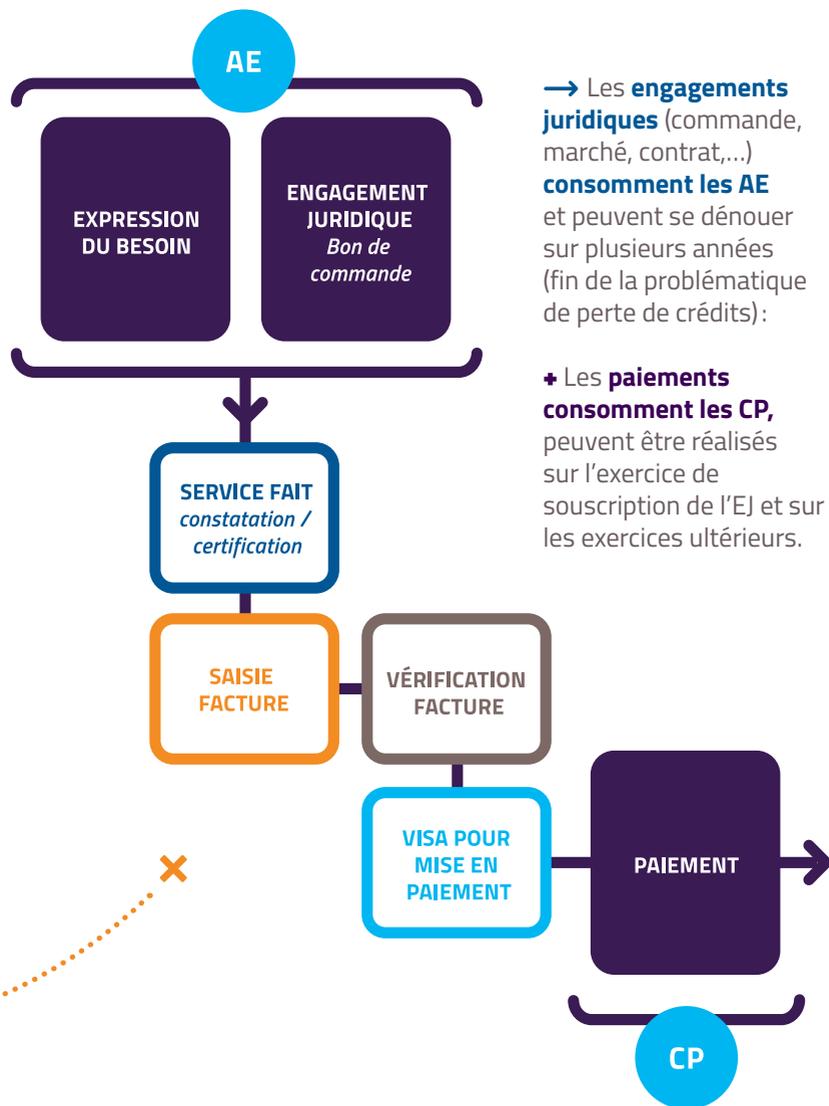


Les **crédits de paiement (CP)** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'exercice



Les concepts - clés:

EJ en dépenses



Les concepts - clés:

EJ en recettes

